

Le Président

A

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance  
Télédoc 151  
139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 3 juin 2021

Monsieur le Ministre,

Piliers de notre modèle de sécurité civile, les 199 000 sapeurs-pompiers volontaires contribuent chaque jour et à chaque instant à maintenir le maillage territorial nécessaire pour distribuer les secours de proximité et sauver des vies sur l'ensemble du territoire, en métropole et outre-mer.

Adoptée à l'unanimité le 27 mai dernier par l'Assemblée nationale, la proposition de loi du Député Fabien Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a pour objectif de mieux favoriser, encourager, fidéliser et reconnaître cet engagement.

Dans le prolongement cohérent de ce texte, je souhaite appeler votre attention sur le projet d'arrêté fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.

Conformément à la mesure n°25 de l'Engagement national pour le volontariat signé le 11 octobre 2013 par le ministre de l'Intérieur et les acteurs de la gouvernance des services d'incendie et de secours, ce projet de texte prévoit, en accord avec les représentants nationaux des financeurs (Assemblée des départements de France, Association des maires de France), une revalorisation de 2% pour l'année 2021 des montants de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires et de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance.


Cette revalorisation exceptionnelle, qui a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil national d'évaluation des normes le 6 mai dernier, vise à la fois à compenser l'inflation hors tabac constatée en 2020 et à apporter aux sapeurs-pompiers volontaires une juste reconnaissance pour leur engagement exemplaire au service de la protection des populations et de la résilience de nos territoires à l'occasion des importantes crises successives (pandémie de la Covid-19, tempêtes, inondations, feux d'espaces naturels...) vécues depuis un an par notre pays.

Lors de la séance de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) du 2 juin 2021, il a été fait état de la signature par Monsieur le ministre de l'Intérieur de cet arrêté, qui doit à présent recevoir votre contreseing pour pouvoir paraître avant la fin du mois et s'appliquer au 1<sup>er</sup> juillet.

J'ai donc l'honneur de vous solliciter afin que cette signature puisse intervenir dans ce délai, de manière à permettre à cette mesure de conserver sa pleine dimension, en cohérence avec l'ambition de valorisation de l'engagement citoyen altruiste de sapeur-pompier volontaire partagée par le Président de la République, le Gouvernement et le législateur.

Vous remerciant de l'attention bienveillante que vous voudrez bien accorder à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

les engagements en cette période  
sur les importants. Merci de  
votre compréhension

  
Grégory ALLIONE

Très respectueusement.